



Bulletin d'inscription à retourner  
avant le : 24 avril 2015

Mme/Melle/M. : .....

NOM : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Etablissement : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone :  
.....

Fax :  
.....

e-mail :  
.....

Adresse de facturation (si différente de l'adresse donnée)  
.....

.....

Inscription : 80 euros  
(Règlement à joindre lors de l'inscription)



Maison de la Citoyenneté  
Ivry Port  
25, rue Jean-Jacques Rousseau  
94200 Ivry-sur-Seine

Accès:  
Métro ligne 7 (arrêt Mairie d'Ivry)  
RER C (arrêt Ivry-sur-Seine)

Renseignements:  
journéesASCMPP@gmail.com

Avec la participation  
de la mairie  
d'Ivry sur Seine

Formation organisée à Ivry sous l'autorité  
de l'association FDCMPP  
36/40 rue de Romainville—75019 PARIS  
N° Siret : 38898407200016

**Journée d'étude**  
**Travail social en CMPP**

**LOI ET PRATIQUE:**  
**droit des usagers**  
**usages des institutions**

**VENDREDI 29 MAI 2015**

**De 9h00 à 17h00**

**Maison de la Citoyenneté**  
**Ivry-sur-Seine**

## ARGUMENTAIRE

C'est sous les couleurs de la LOI et des **droits et devoirs DES USAGERS** que nous porterons cette journée d'étude....

...La LOI

- \* est inscrite dans notre métier par notre profession réglementée,
- \* définit le cadre de nos missions,
- \* permet l'accès aux droits des personnes que nous accompagnons,
- \* dit les devoirs liés à ces droits.

13 années après la consécration du DROIT des USAGERS, nous proposons dans cette journée de prendre le temps de regarder en quoi ce droit est venu interroger nos pratiques.

Quels possibles et innovations ?

Quelles contraintes et limites ?

Quelles perspectives nouvelles de travail ?

Quelles nécessaires résistances ?

Au-delà, des procédures imposées (charte d'accueil, livret d'accueil, DIPEC), y a-t-il des formes de coopération de travail parents-professionnels nées de ce droit ?

### 4 Ateliers : Droit des usagers au regard de la loi ...

<p><b>La loi qui autorise...</b> <i>Expérience d'un Comité de parents en CMPP</i> « Mais qui parle à qui et avec qui ? »</p> <p>Par Michelle HARDOUIN, assistante sociale CMPP d'Angers</p>	<p><b>La loi qui protège...</b> <i>Secret professionnel, médical, confidentialité.</i> « Mais qui parle de quoi? »</p> <p>Par Isabelle NAEGELIN, assistante sociale CMPP d'Orléans</p>
<p><b>La loi qui angoisse...</b> <i>Dans les méandres du millefeuille législatif, une expertise difficile</i></p> <p>Par Nicolas LOORGET, assistant social CMPP de Caen</p>	<p><b>La loi qui assigne...</b> <i>De la CDES à la MDPH, une terminologie forte de sens pour les enfants des CMPP.</i></p> <p>Par Florence DELORD, assistante sociale CMPP de Bordeaux</p>

## PROGRAMME

**9h00** Accueil, café et viennoiseries de bienvenue, inscriptions aux ateliers du matin.

**9h30** Présentation de la journée, Introduction du propos et de la thématique par le groupe AS FD CMPP, par Isabelle NAEGELIN, assistante sociale CMPP d'Orléans

**10h30** Ateliers d'échanges, rencontres et débats.

**12h00 - 13h30** Déjeuner

**13h30** Présentation d'un espace de co-construction de savoirs entre professionnels et parents.  
Professionnel: Madame HARDOUIN, assistante sociale CMPP d'Angers  
Parent: Madame Elisabeth EMILY

**14h15 - 14h30** PAUSE

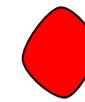
### Conférences:

**14h30** Pierre-Brice LEBRUN, professeur de droit dans le secteur social, sanitaire et médico-social à Toulouse, professeur de droit pénal et de procédure pénale à l'Institut de hautes études en criminologie, conférencier, auteur d'articles et d'analyses juridiques de manuels et d'ouvrages juridiques

**15h15** Saül KARSZ, sociologue et philosophe français, professeur à l'Université de la Sorbonne, Président et fondateur en 1989 de la plateforme Pratiques sociales, auteur de *Mythe de la parentalité, réalité des familles* (Paris, Dunod, 2014).

**16h00** Débat-controverse et Echanges avec la salle

**16h45** Clôture de la journée, par Florence DELORD, assistante sociale CMPP de Bordeaux



### PUBLIC CONCERNE:

Cette journée s'adresse principalement aux assistants de service social des CMPP, à tous les personnels des établissements de soin et leurs partenaires.



**Bulletin d'inscription au verso**  
à retourner avec votre chèque libellé à l'ordre de l'association FD CMPP

CMPP de BORDEAUX  
A l'attention de Madame DELORD  
168 Boulevard du Président Wilson  
33000 BORDEAUX

Renseignements : [journéesASFDCMPP@gmail.com](mailto:journéesASFDCMPP@gmail.com)

